

RESIDENCE DU CONSEIL  
DES MINISTRES  
SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
Travail - Démocratie - Paix

D E C R E T n° 79/228 du 14.5.79  
portant nomination de Monsieur MASSENGO André,  
Maître Assistant en Géologie, en qualité de  
Secrétaire Général du Ministère des Mines et  
de l'Energie.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS  
DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE  
L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

Vu l'Acte n° 038/PCT/CC du 30 Mars 1979 portant fondement, organisation  
et fonctionnement des Pouvoirs Publics ;

Vu le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier  
Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres du  
Conseil des Ministres ;

Vu le décret n° 78/219 du 16-3-78 portant nomination de Monsieur MASSENGO  
André en qualité de Secrétaire Général aux Mines et aux Hydrocarbures ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Monsieur MASSENGO André, Maître Assistant en Géologie, précédemment  
Secrétaire Général aux Mines et Hydrocarbures est nommé Secrétaire Général du Mi-  
nistère des Mines et de l'Energie.

Article 2.- Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abro-  
gées.

Article 3.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de ser-  
vice de l'intéressé sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin  
sera. /.-

Fait à Brazzaville, le 14 Mai 1979.

Par le Président du Comité Central du Parti  
Congolais du Travail, Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil des Ministres, Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.  
Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

P. Le Ministre des Mines et de  
l'Energie,  
Le Ministre de l'Economie  
Rurale,

Colonel Louis SYLVAIN SOMA.  
Le Ministre des Finances

Jean I T A D I .

Henri LOPES.-

Le Ministre du Travail et de la Justice,  
Garde des Sceaux,

Victor TAMBA - TAMBA.-